



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie 3.11

N° de la demande : 2010-3211
Catégorie : Nouvelles étiquettes ou modifications des étiquettes d'un produit –
Nouveaux organismes nuisibles (C.3.11)
Produit : Insecticide Calypso 480 SC
Numéro d'homologation : 28429
Matière active (m.a.) : Thiaclopride
N° de document de l'ARLA PDF en français : 2035669

Contexte

L'insecticide Calypso 480 SC est homologué pour une utilisation sur les fruits à pépins pour lutter contre une variété d'insectes, notamment le carpocapse de la pomme, la mouche de la pomme, la tordeuse orientale du pêcher, la mineuse marbrée du pommier, la cicadelle et la punaise de la molène.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette de l'insecticide Calypso 480 SC pour y ajouter l'hoplocampe des pommes et le psylle du poirier sur les fruits à pépins.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise puisque celles-ci n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ou évaluation environnementale n'est nécessaire puisque le profil d'emploi et les doses d'application du produit composant demeurent inchangés.

Évaluation de la valeur

Des données tirées de six essais menés dans la province de l'Ontario, au Canada, ainsi que dans les États de la Pennsylvanie et du Washington, aux États-Unis, ont été soumises. Les données démontrent que des applications en préfloraison et en postfloraison d'insecticide Calypso 480 SC ont permis de contrôler les dommages causés par l'hoplocampe des pommes ainsi que le psylle du poirier en phase de croissance initiale à des doses d'application de 290 g et de 440 g de produit par hectare.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué la demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour permettre l'ajout du psylle du poirier et de l'hoplocampe des pommes pour les fruits à pépins sur l'étiquette de l'insecticide Calypso 480 SC à une dose d'application rate de 290 à 440 ml de produit/ha, avec un intervalle entre chaque application de 7 à 10 jours. Les utilisations se limitent à un maximum de trois applications effectuées au moment de la préfloraison (couleur rose) et de la postfloraison (chute des pétales) en ce qui a trait à l'hoplocampe des pommes et au moment de l'intervalle entre la préfloraison ou la postfloraison et le stade de première couverture en ce qui a trait au psylle du poirier.

Références

1934817 2010, Calypso 480 SC Insecticide: Data to Support Control of European Apple Sawfly and Pear Psylla, DACO: 10.1, 10.2.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.